

LE JOURNAL OFFICIEL DE VÉZÉNOBRES

Figurez-vous

N° 37 - AUTOMNE/HIVER 2014

P.17 JEUNESSE

L'école à l'heure du tableau numérique



P.15 Portrait

Pierre GRAS
Un parcours...

P.18 Proximité

Le monde associatif

P.12 Zoom

Focus sur l'épisode cévenol

LA MAIRIE DE VÉZENOBRES VOUS ACCUEILLE

Les services municipaux sont à votre disposition pour faciliter vos démarches administratives, du lundi au vendredi. Quelques-unes de vos demandes peuvent être traitées directement à partir du site web.

ACCUEIL MAIRIE

Email : accueil@vezenobres.fr

Tél : 04 66 83 51 26 - Fax : 04 66 83 68 76

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :

Du lundi au jeudi : 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Vendredi : 8h30 à 12h et de 13h à 16h

État civil

Horaires d'ouverture pour les passeports

Le lundi et mardi : 13h à 17h

Vendredi : 13h à 16h

Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous et assurent des permanences.

ALES AGGLOMERATION

1642, chemin de Trespeaux - 30100 Alès

Tél : 04 66 78 89 00

BIBLIOTHEQUE (mairie)

Mercredi : 9h à 12h et 14h à 17h

OFFICE DU TOURISME

INTERCOMMUNAL DE VEZENOBRES

Les Terrasses du Château - 30360 Vézénobres

www.vezenobres-tourisme.fr

Tél : 04 66 83 62 02

Lundi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h30

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE DE SAINT-CESAIRE DE GAUZIGNAN

Mardi et vendredi : 9h à 12h

Mercredi et samedi : 9h à 12h et 14h à 17h

Récupération des piles et cartouches d'encre en mairie. Ramassage des encombrants sur demande adressée en mairie (priorité aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite).

MARCHÉ

Tous les jeudis matin au Champ de Foire.

DENTISTE

Jean-Luc ABEIL : 04 66 83 64 80

DIÉTÉTICIENNE-NUTRITIONNISTE D.E.

Marie DUMAS-TESAN : 06 75 73 46 88

INFIRMIÈRES

Rosalie CARTIER : 04 66 52 67 12 / 06 98 19 75 32

Aurélien CLOT : 06 73 10 72 20

Sophie COLOMB : 06 63 00 51 79

Nadia HARO : 04 66 83 62 78 / 06 08 51 83 02

Marie-Lise ZIMMER-VIEL : 04 66 83 61 53 et/ou

06 88 86 91 03

KINÉSITHÉRAPEUTES

Cabinet SENTILHES- FENOUILLET :

04 66 83 33 76

Irène PINTO : 04 66 83 33 76

Cabinet VELEINE : 04 66 83 60 67

MÉDECINS

Dr Magali CALMELS-CHARMASSON :

04 66 83 63 34

Dr Caroline CARRIER : 04 66 83 63 34

Dr Jacques GRAS : 04 66 83 56 52

Dr André PRUNARETTY : 04 66 83 56 52

MUSICOTHÉRAPEUTE

Michel REDON : 06 09 18 78 76

PHARMACIE

Elisabeth PINCEMIN : 04 66 83 53 84

PODOLOGUE

Carine DUMONT : 04 66 83 69 77

PSYCHOLOGUE

Mylène FENOUILLET : 06 60 85 69 44

Véronique PAILLIARD-TIJRENNE : 04 66 83 50 88

SAGE FEMME

Stéphanie LAFITE : 06 10 78 27 00

AIDE A LA PERSONNE

Serge MACQUET : 06 62 22 53 45

<http://www.handicapservices.org>

ETUDE NOTARIALE

Colette COURTIAL-SCAMMACA, Luc GARDENAL :

Tél. 04 66 83 50 09 - Fax : 04 66 83 57 76

CORRESPONDANT MIDI-LIBRE

M. BROUILLET : brouilletm@wanadoo.fr

Sommaire



À la loupe

4-5. LES DÉCISIONS DU CONSEIL

L'intervention d'Alès agglomération

Le nouveau PLU

La permanences des élus

6. "NOTRE" FIGUE



les nouvelles de proximité

7. LE CCAS

8-11. Des brèves à l'actu

12. Focus sur l'épisode cévenol

13. Le point sur les travaux



C'est votre histoire

15. Portrait de Pierre Gras



La jeunesse

16-17. L'actualité des écoles



Sortir, bouger, rêver

18-23. Le monde associatif



Journal de Vézénobres

Directeur de la publication : Sébastien Ombras

Rédacteur en chef : Ghislaine Glad

Comité de rédaction :

La commission communication

Régie photos : mairie de Vézénobres

Conception/réalisation :

ASHAÉ communication, tél. 06 45 36 43 48

Reproduction charte graphique interdite

NUMÉROS UTILES

Gendarmerie : 04 66 83 50 37

SAMU : 15

Numéro d'urgence européen (avec un portable notamment) : 112

Police : 17 - Pompiers : 18

Centre antipoison : 04 66 63 24 01

Hôpital : 04 66 78 31 33

Sous-Préfecture : 04 66 56 39 39

Trésor Public : 04 66 78 45 45

SPA Vallerargues : 04 66 72 93 20

Actions et dispositions pour un développement harmonieux

Chères Vézénobriennes, chers Vézénobriens,

Au moment d'écrire ces lignes, nous sortons de périodes de fortes pluies dites "phénomènes cévenols". Ces épisodes pluvieux nous rappellent que nous sommes fragiles face à la nature et que, contrairement à ce que certains pensent, les problèmes hydrauliques ne sont pas que des problèmes techniques à gérer par des techniciens. NON, il faut se rendre à l'évidence, lorsqu'il tombe 250 mm d'eau en moins de 2 heures, il y aura forcément des problèmes et des dégâts. Notre rôle d'élus responsables est de limiter les risques encourus pour les personnes. Je salue ici le bon sens de la municipalité de l'époque qui, après les inondations de 2002, a procédé à la démolition de maisons inondées.

Au nom du conseil municipal de Vézénobres, nous nous associons à la peine immense des personnes touchées par ce terrible drame survenu dans la nuit du 14 au 15 novembre dernier sur le pont de la Droude à Saint Césaire de Gauzignan. Beaucoup d'entre nous connaissent les membres de cette famille et ce malheur nous rappelle encore notre vulnérabilité devant les éléments déchaînés.

Concernant Vézénobres, si nous déplorons des dégâts sur des terres agricoles, par chance les habitations ont été épargnées, à part quelques caves et garages. Nous avons demandé et obtenu le classement de la commune en catastrophe naturelle et nous avons également demandé le classement en calamité agricole.

Autre fait qui a perturbé nos habitudes pendant quelques jours, ce sont les canalisations ou circuits d'eau qui ont subi l'intrusion de terre et de limon suite à la crue des différents cours d'eau. Je remercie ici l'ensemble du personnel communal et des élus impliqués dans l'organisation et notamment Bruno Deleuze, président du syndicat de la Mayre : communication, recherche de palettes de bouteilles d'eau, mise en place de la distribution, portage de bouteilles chez les personnes âgées et groupes scolaires... Nous avons noté que vous avez gardé votre calme et bien accepté cet état de fait le temps d'avoir confirmation que les analyses étaient bonnes.

Cependant, il reste le problème de la transmission de l'information. Voici ce qui a été fait :

- appels téléphoniques par VEOLIA,
- passage d'un véhicule municipal avec sono dans les quartiers,
- inscription sur la borne électronique du Champ de Foire,
- flash d'information sur France Bleue...
- et information par mail aux personnes inscrites sur la newsletter de Vézénobres.



Sébastien Ombras
maire de Vézénobres

Je vous en parlais dans l'édito du Figurez-vous précédent, il est très important et très simple pour les personnes disposant d'une adresse mail de s'inscrire à cette newsletter en quelques clics sur le site internet de la mairie (vous trouverez page 9 colonne de droite de ce numéro les modalités d'inscription).

Tous ces événements doivent rester présents à nos esprits au moment où nous élaborons le PLU de la commune. Suite à une réunion du comité consultatif le 9 septembre, puis avec la DDTM le 16 septembre et après le conseil municipal du 1^{er} octobre, je peux vous dire que nous avançons bien sur ce dossier et que l'objectif d'un PLU applicable au second semestre 2015 semble raisonnable. Nous continuerons à informer tous ceux qui le souhaitent de l'évolution de ce dossier, et je vous le redis, la mairie est là pour répondre à toutes vos interrogations sur ce sujet ou un autre.

Le 27 septembre, à l'occasion des 18^{es} Journées méditerranéennes de la figue, qui furent un formidable succès, nous avons inauguré en compagnie du sénateur maire de Nîmes, Jean-Paul Fournier, la Maison européenne de la Figue. Certains peuvent penser que la figue c'est du folklore, et bien pas nous. Au contraire, ce fruit, qui a une image positive, qui est bio, très varié et qui arrive à maturité durant la saison estivale, est un atout formidable pour notre commune. Et comme le dit l'étude du cabinet ELAN, Vézénobres était idéalement positionnée pour accueillir cette Maison de la Figue qui doit être un lieu ouvert, pédagogique, de recherche et de conservation des données entourant la figue et le figuier.

Pour conclure, vous constaterez que ce numéro fait la part belle aux associations de Vézénobres, nous avons la chance d'avoir un tissu associatif très important, avec de nombreuses manifestations diverses et variées, qui rencontrent pour certaines d'entre elles un fort attrait populaire.

La vie associative est l'affaire de tous et demande le respect des locaux ou des lieux utilisés, ainsi que le respect du travail du personnel communal et des relations conviviales entre les associations. Notre souhait est de permettre l'accueil dans de bonnes conditions de toutes les associations pour qu'elles puissent exercer leur activité dans des lieux appropriés à des horaires déterminés.



ELECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS POUR LES SÉNATORIALES

Les élections sénatoriales ont eu lieu le 28 septembre 2014. Il a été procédé à l'élection des délégués et des suppléants simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel en vue de ce scrutin.

Seule la liste "Vézénobres, un Village d'Avenir" a présenté des candidats :

► cinq délégués : Sébastien Ombras, Cathy Berenger, Bruno Deleuze, Véronique Brès et David Bourrié

► trois suppléants : Marianne Werkeyn, Thierry Pigrenet et Sabah Dubois. Ils ont tous été élus à la majorité.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

Il s'agit du poste de Florence Rouchier, pour lequel nous avons obtenu l'accord du Centre de Gestion suite à un avancement au choix et compte tenu de son ancienneté.

SPECTACLES

Une convention avec "Le Cratère", scène nationale d'Alès, a permis l'organisation de spectacles de rues en juillet 2014 dans divers endroits de la commune. Le budget a été diminué de 5 000€ à 3 700€ cette année.

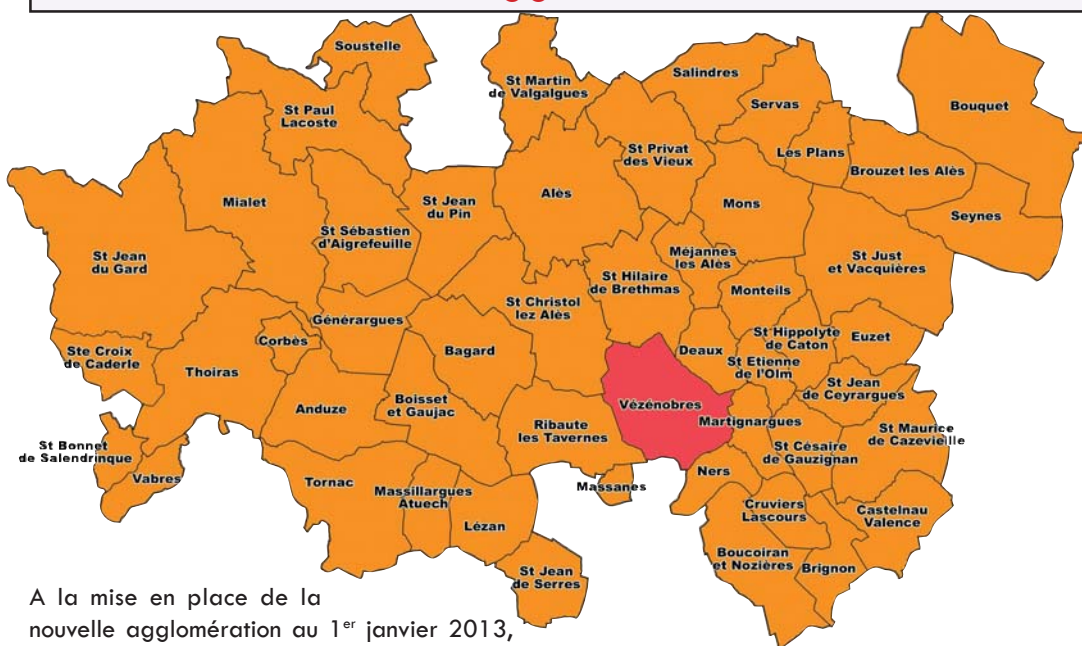


Les décisions du conseil municipal

DÉCRYPTAGE

Par ses délibérations, le conseil municipal prend les décisions les plus importantes concernant la gestion communale. Cette rubrique vous présente l'essentiel des dernières séances, étant entendu qu'il s'agit d'une synthèse, l'intégralité des comptes-rendus sont consultables en mairie ou sur le site officiel de celle-ci.

La mise en place d'une répartition claire des coûts et des compétences **entre la commune de Vézénobres et la communauté d'Alès agglomération**



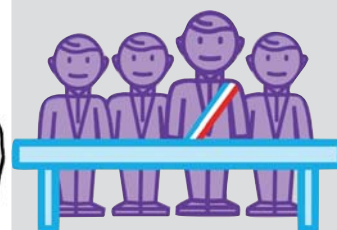
A la mise en place de la nouvelle agglomération au 1^{er} janvier 2013, rien n'avait été expressément formalisé entre la commune de Vézénobres et la communauté d'Alès Agglomération dans le cadre de la gestion des bâtiments et/ou équipements communautaires. Une convention a été mise en place afin de confier la gestion, les travaux d'entretien et de maintenance de certains bâtiments et/ou équipements communautaires (crèches, écoles, gendarmerie, perception, bâtiments techniques...) à la commune de Vézénobres par la communauté d'Alès Agglomération, permettant ainsi de pouvoir faire intervenir les services techniques de la mairie et de faire établir les factures au nom d'Alès Agglomération.

En ce qui concerne le groupe scolaire (maternelle et élémentaire) et les logements des instituteurs, cet ensemble de bâtiments appartient à la commune de Vézénobres. Seule la gestion et l'équipement des dits bâtiments sont de la compétence de la communauté d'Alès Agglomération.

Les dépenses d'investissement restent à la charge de la commune et les dépenses de fonctionnement restent à la charge d'Alès Agglomération. Cette convention sera certainement à revoir en fonction des nouvelles et/ou du changement de compétences d'Alès Agglomération qui seront déterminés en 2015.

PLU,

les remises en causes...



LES SÉANCES DU CONSEIL

Les séances du conseil se déroulent au moins une fois par trimestre, de préférence les mercredis à 20h. Ces séances sont publiques. Tout citoyen peut assister librement à ces séances, il peut consulter les ordres du jour et les délibérations, soit directement dans le hall d'accueil de la mairie, soit sur notre site internet.

PERMANENCES DES ÉLUS

Maire
Sébastien Ombras :
les mardis de 9h à 12h et de 15h à 18h

1^{er} adjoint
Bruno Deleuze :
les mercredis de 17h à 19h

Pour le 2^e adjoint
Cathy Berenger :
les jeudis de 18h à 19h

Pour le 3^e adjoint
Ghislaine Glad :
les mardis de 10h à 12h

Pour le 4^e adjoint
David Bourrié :
les mardis de 18h à 19h

Pour le 5^e adjoint
Véronique Brès :
les jeudis de 14h à 16h

La déléguée communautaire
Liliane Allemand :
les lundis de 14h30 à 17h

AMÉNAGEMENT Suite au retrait de la délibération approuvant le Plan Local d'Urbanisme en avril 2014, l'équipe municipale en place a pour objectif d'élaborer un document définitif pour l'été 2015. Pour ce faire, un marché public complémentaire a été passé le 2 juillet 2014 avec le bureau d'étude Argos pour un montant de 19 600€ HT, bureau qui avait en charge le précédent projet. Ce bureau a été repris pour sa connaissance du dossier PLU et afin de ne pas perdre de temps avec un nouveau bureau d'étude.

Les travaux ont déjà bien avancés puisque :

► Le comité consultatif d'urbanisme mis en place par délibération du 20 juin 2014 s'est réuni le 9 septembre en présence du bureau d'étude et de l'ensemble des membres du conseil municipal afin de prendre connaissance du projet global, des modifications envisagées et d'en discuter. Une autre réunion de ce comité consultatif aura lieu avant la fin de l'année 2014 afin de valider définitivement certaines options.

- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été présenté au Service Aménagement Territorial Cévennes de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer le 16 septembre pour avoir leur avis, conseils et procédure à suivre.

► Suite à ces deux réunions, le conseil municipal réuni le 1^{er} octobre a pris une délibération d'ouverture à la concertation de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui a été envoyée à toutes les Personnes Publiques Associées et a débattu du PADD.

► Dans les deux mois qui suivent, des réunions de travail et une réunion publique auront lieu afin de définir et de présenter le projet pour qu'il puisse être arrêté courant décembre par le conseil municipal. La date d'arrêt du projet dépendra essentiellement de la nécessité ou non de faire une évaluation environnementale du projet de PLU. C'est la DREAL qui nous l'indiquera.

► Une fois le projet validé, il sera arrêté en conseil municipal pour être envoyé aux personnes publiques associées (communes limitrophes, Conseil Régional, Conseil Général, Pays de Cévennes, Alès Agglomération, Préfecture...) pour avoir leur avis dans un délai de 3 mois.

► Une fois les avis recueillis, il sera procédé à l'enquête publique pendant laquelle tous les citoyens pourront formuler des remarques.

► En fonction des remarques des citoyens et du commissaire enquêteur, des modifications seront apportées ou non et le Plan Local d'Urbanisme fera l'objet d'une délibération en conseil municipal pour approbation.

UNE REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Lors de l'installation de la municipalité actuelle, nous avons découvert que l'ancienne n'avait aucune recette d'assainissement en section de fonctionnement.

Nous sommes donc obligés de demander aux usagers d'ajouter à leur facture déjà très élevée au regard de la moyenne des communes de l'agglomération une redevance communale qui se décompose comme suit :

- 5€ par abonnement
- 0.33€ par M³ d'eau consommée.

ARCHÉOLOGIE



Une convention de partenariat avec le G.A.R.A. (Groupe Alésien de Recherche Archéologique) pour la réalisation d'un sondage archéologique concernant particulièrement la zone ceinturée avoisinant la table d'orientation a été établie afin de réaliser des fouilles archéologiques sur le site de l'Oppidum.

Il semblerait qu'il y ait eu sur ce site l'un des vingt-quatre villages gaulois rattachés à Nîmes. Si des pièces intéressantes sont découvertes, elles seront enregistrées au Fort Vauban à Alès.

Le coût de l'opération s'élève à 8 184,66€ HT, dont :

- 1 100€ pour le Conseil Général,
- 800€ pour la D.R.A.C.,
- 1 484,66€ pour le G.A.R.A.,
- 4 800€ pour la commune.

L'histoire de "notre" figue

PATRIMOINE LOCAL Une convention d'entretien du verger conservatoire de figuiers avec la communauté d'Alès Agglomération a été signée.



Une valorisation touristique

L'objectif de cette convention entre la communauté d'Alès Agglomération et la commune de Vézénobres est de donner l'opportunité à Alès Agglomération de l'utiliser dans un but de valorisation et de développement touristique (auprès des offices de tourisme de l'agglomération et via toute communication). Actuellement, la commune de Vézénobres entretient

le verger comme elle peut, mais cela prend beaucoup de temps au personnel communal qui a d'autres missions. Elle délèguera donc l'entretien des figuiers (taille des arbres, coupe de l'herbe, arrosage, etc.) à Alès Agglomération tout en gardant un droit de regard sur celui-ci. Dans le cadre de cette convention, il n'y aura pas de contrepartie financière, il n'y aura pas de traitement de figuiers ou alors naturel, et Alès Agglomération n'investira pas sans l'aval de la mairie. La Chambre d'Agriculture, qui a un conservatoire d'autres arbres fruitiers à Saint-Gilles, est également intéressée pour faire des études sur les arbres et les fruits (production, consommation d'eau, sécheresse, variétés, couleurs, etc.). Le centre de pommologie travaille actuellement sur le conservatoire pour référencer les variétés et pourrait nous

aider à récupérer de l'information, des panneaux de communication... Un travail scientifique sera nécessaire car à ce jour, les variétés de figuiers ne sont pas répertoriées. Vézénobres est connue par la figue et son conservatoire de figuiers, atout et richesse touristiques qu'il faut mettre en valeur, et qui permettront de faire le lien avec la Maison de la Figue.

Inauguration de La Maison de la Figue



Le lancement des Journées Méditerranéennes de la Figue a été cette année marqué par l'inauguration de la Maison de la Figue, située pour l'heure dans une salle des terrasses du Château, le samedi 27 septembre 2014, en présence notamment de Jean Paul Fournier - sénateur maire de Nîmes et de Gérard Roux - conseiller général ainsi que de représentants d'Alès Agglomération, Sébastien Ombras rappelait les divers objectifs de cette maison : la pédagogie, la conservation de tout le savoir lié aux figues et aux figuiers et la recherche, car ce fruit emblématique n'a pas encore délivré tous ses secrets.



LES TRAVAUX

Diverses études et consultations d'entreprises sont en cours :

► Lo Lasparens Bât 2 : travaux de confortement de banc de rochers (inscription budgétaire 10 000€).

► Champ de Foire : travaux de mise en conformité piétonne, re-profilage du jeu de boule, clôture portillon sur aire de jeux enfants (estimatif 20 000€).

► Lo Lasparens : travaux de mise en conformité des accès de la salle, reprise de l'escalier et création d'un accès PMR jusqu'au hall d'entrée (estimatif 30 000€).

► Avenue des Cévennes : deux accidents l'an dernier avec intervention des pompiers ! Transformation fossé, modification trottoir, mise en sécurité, végétalisation (estimatif 70 000€).

► Sous la mairie cheminement piéton vers calade Pas d'Ane : béton désactivé + bordure (estimatif 6 000€).

► RD936 : la Route Départementale appartient au département et la signalisation à la commune.

► Remise en conformité de la signalisation routière (panneaux sur les îlots centraux, respect des distances... estimatif 6 000€).

RÉNOVATION DU PATRIMOINE COMMUNAL

Le cabinet CEREG choisi par l'ancienne municipalité a été conservé pour traiter les travaux de rénovation du cimetière (que le conseil municipal a visité) et gérer l'enquête hydraulique.



Le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

SOLIDARITÉ Lorsque des familles sont à la recherche d'information, lorsqu'une personne ne sait pas à quelle aide elle a droit, ni comment elle peut la solliciter, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) peut être une bonne adresse.

Les différentes aides du CCAS

► Différents types d'aides sont déjà activés comme l'aide à la cantine pour les familles de Vézénobres dont les enfants sont scolarisés sur la commune ou l'aide au chauffage.

► Aide au permis de conduire

Afin de compléter les dispositifs déjà existants, et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes Vézénobriens par un accompagnement et un soutien financier à la formation théorique et pratique du permis de conduire (catégorie B), il est nécessaire de procéder à un recensement des personnes domiciliées sur la commune depuis au moins une année, rencontrant des difficultés financières pour suivre ce cursus. Rendez-vous au secrétariat de la mairie afin de retirer un dossier

spécifique soumis à conditions d'attribution. La demande fera ensuite l'objet d'une évaluation et d'une décision par le CCAS.

En cas d'accord, une convention d'engagements réciproques sera établie et signée (implication dans la formation, travail en collaboration étroite avec l'auto-école, accompagnement dans la démarche...).

La contrepartie de l'aide financière, versée directement à l'auto école, sera une participation à un "chantier-jeune" au sein de la commune en partenariat avec les associations locales.

POUR INFO

Véronique Brès, adjointe au maire reçoit le jeudi après-midi (sur rendez-vous au 04 66 83 51 26) dans les locaux de la mairie.

INSCRIPTION AU REPAS DES AÎNÉS DE LA COMMUNE

Chaque année, le CCAS et la municipalité organisent le traditionnel repas à l'attention des aînés. Sont concernées les personnes de 70 ans et plus.

Rendez-vous donc dimanche 18 janvier 2015 au complexe sportif

Charles Pages, chemin du Stade à Vézénobres. Vous serez accueillis dès 11h30, pour une journée sympathique, précieuse

occasion d'échanges et de partage, autour d'un apéritif

convivial avant d'entamer les agapes. Un courrier sera

transmis à chacun d'entre vous dans le courant du mois de novembre. Les invitations seront établies

par l'intermédiaire des listes électorales.

De fait, les personnes non inscrites

sont priées de contacter le

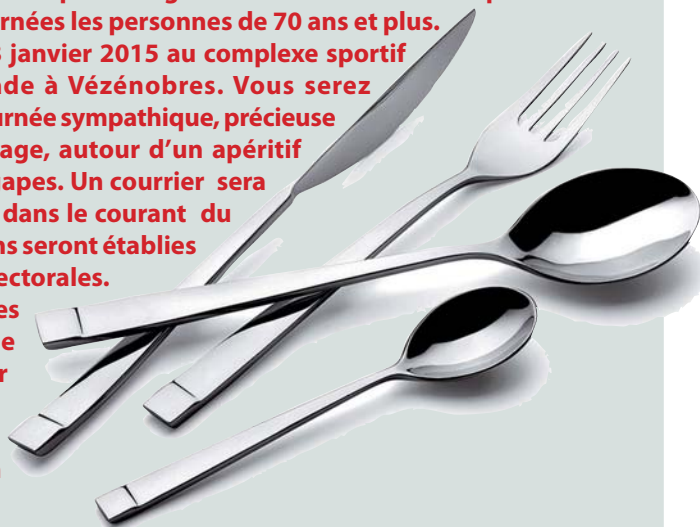
secrétariat de la mairie par

téléphone au 04 66 83 51 26,

mail : accueil@vezenobres.fr

ou de se déplacer à la mairie afin

d'être enregistrées.





CONVENTION AVEC GRDF

Cette convention avec GRDF a été mise en place pour la pose d'antennes afin de relever les compteurs. Elles serviront en fonction de leur(s) emplacement(s) respectif(s) à capter les signaux des nouveaux compteurs "intelligents" pour transmission directement à GRDF.

ERDF À VOTRE ÉCOUTE

N° vert solidarité :
0 800 65 03 09

N° tarif première nécessité :
0 800 333 123

Urgence dépannage électricité :
09 72 67 50 30

DT - DICT
Demande de projet de Travaux et Déclaration d'Intention de Commencement de travaux.
Vous devez faire vos déclarations auprès du site gouvernemental réseaux et canalisations.
www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Vous êtes un particulier :
09 69 32 18 58

Vous êtes un professionnel puissance inférieure à 36KVa:
Tél. 09 69 32 18 58

Vous êtes un professionnel puissance supérieure à 36KVa:
Tél. 09 69 32 18 99

Vous êtes un producteur :
Tél. 09 69 32 18 00

Vous êtes un professionnel de l'immobilier et de la construction :
Tél. 09 69 32 18 77



LE MOUSTIQUE TIGRE

PRÉVENTION Le moustique tigre est arrivé en France en 2004, il a été détecté en 2011 dans notre département, où il est maintenant bien implanté. C'est un nuisible au quotidien vecteur de maladie. Un dispositif de lutte contre sa prolifération a été mis en place dans notre département.

Il est nécessaire de savoir que le moustique tigre se déplace peu. Celui qui nous pique est né chez nous. C'est donc à chacun d'entre nous d'être vigilant pour détruire les larves.

Pourquoi les moustiques aiment-ils vivre près de nos maisons ?

Parce qu'ils y trouvent :

- de la nourriture pour leurs oeufs, en nous piquant,
- des endroits pour pondre dans les eaux stagnantes,
- des lieux de repos à l'ombre des arbres.

Les produits antimoustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques. Il est donc nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos. En conséquence, se protéger c'est d'abord éliminer les gîtes d'accueils potentiels du moustique et ne pas lui offrir de lieux de vie, ni de lieux de reproduction.

Pour éliminer les larves de moustiques, il faut :

- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner (petits débris, encombrants, pneus usagés), vous pouvez les remplir de terre si vous ne voulez pas les jeter, déchets verts.
- Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine, ou si possible supprimer les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide.
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement gouttières, regards, caniveaux et drainages.
- Couvrir les réservoirs d'eau avec un voile

moustiquaire ou un simple tissu : bidons, seaux, citernes, bassins, etc.

■ Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau : eau de Javel, galet de chlore.

Ces gestes simples réduisent considérablement le risque de présence du moustique à proximité du domicile, et donc de piqure.

Pour limiter les lieux de repos des moustiques adultes

■ Il faut débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies, élaguer les arbres, ramasser les fruits tombés et les débris végétaux, réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage), entretenir les jardins.



Inauguration du chemin du Pas d'Ane



Le 24 septembre 2014 à 17h était inaugurée avec l'association FAIRE, en présence de Gérard Garossino - conseiller général et de représentants d'Alès Agglomération la calade du pas d'âne. Sébastien Ombras remerciait au nom de la commune toutes les personnes ayant participé à la rénovation de cette calade, ainsi que tous les représentants des organismes financeurs de cette opération. Au-delà de la qualité du travail effectué, cette calade représente un double symbole. Elle fait d'abord le lien entre le Vézénobres du haut et le Vézénobres du bas, puis elle mène à l'école communale. Quoi de plus symbolique qu'un chantier permettant de mettre le pied à l'étrier à des personnes motivées que cette calade menant au savoir et créant du lien interquartier. Quelle fierté de ce travail effectué, utile aux Vézénobriens, aux écoliers et aux touristes.

Estimation des domaines

Conformément à notre programme, le service local France Domaine agissant pour la détermination de la valeur vénale de biens a été sollicité pour réaliser une estimation de l'ancien bureau de poste et du logement de fonction du Receveur (à vendre) ainsi que de la parcelle située sous les écoles (à acheter par la commune). Les conclusions ont été rendues le 25 juin dernier :

► Les locaux de l'ancienne poste et du logement de fonction du Receveur situés avenue du Docteur Mourier sont estimés à 235 000 euros. L'ensemble du conseil est favorable à la mise en vente. La municipalité procédera à la parution d'annonces de mise en vente. Les expertises nécessaires seront réalisées selon la législation en vigueur et notamment sur la recherche des insectes xylophages, du plomb et de l'amiante. D'ores et déjà si des personnes sont intéressées, elles peuvent se manifester.

► La parcelle sous les écoles, que la municipalité désire acheter en vue notamment de l'extension du groupe scolaire Emile Chabrier, est estimée à 577 000 euros repartis de la façon suivante : 349 000 euros pour les 9 973 m² de l'emplacement réservé (soit 35€/m² pour ce terrain constructible) et 228 000 euros pour les 3 768 m² restant comprenant le bâti. Les contacts avec la propriétaire sont en cours, en accord avec l'ensemble du conseil.



M. Jabouley, conciliateur de justice est présent à Vézénobres chaque 1^{er} mercredi du mois de 8h30 à 12h. Il reçoit sur rendez-vous à la mairie et il est joignable au 06 60 19 78 74.

Auxiliaire de justice, le conciliateur intervient dans le cadre d'un conflit entre deux personnes physiques ou morales afin d'obtenir un accord à l'amiable entre elles et d'éviter ainsi un procès.

Le conciliateur de justice est chargé de rechercher, le cas échéant de constater sur place, une solution amiable et équitable à certains litiges civils : entre propriétaires et locataires, entre voisins, en matière de consommation, etc.

Mais il ne peut pas intervenir dans les affaires concernant l'état des personnes, le droit de la famille (divorces, pensions alimentaires, résidence des enfants, etc) ou des litiges avec l'administration. N'hésitez pas à le contacter, le service est gratuit!

POUR LES INTERNAUTES

Pour recevoir des informations communales et /ou des nouvelles ponctuelles

► Abonnez-vous à la Newsletter municipale : rendez-vous sur le site officiel de la mairie de Vézénobres :

www.vezenobres.fr

► Sur la page accueil, indiquez votre adresse e-mail dans le carré "Pour recevoir notre Newsletter" (en bas à gauche).

► Puis, cliquez sur "Souscrire".

Un message de confirmation apparaîtra à l'écran.

ÉCLAIRAGE PUBLIC : C'EST SIMPLE ET EFFICACE

Vous constatez qu'un lampadaire (éclairage municipal) ne fonctionne pas :

► Signalez-le à la mairie par mail ou par téléphone,

► Communiquez le nom de la rue,

► Indiquer le N° inscrit sur chaque lampadaire . Simple et pratique cette information fera gagner du temps à tout le monde.

L'ensemble des lampadaires est répertorié.

VOUS VOULEZ SORTIR...

Préparez vos sorties avec l'agenda de l'Office du Tourisme ! Pour être informés des animations programmées à Vézénobres et dans les environs, l'Office de Tourisme intercommunal de Vézénobres vous propose de recevoir régulièrement un agenda par mail contact@vezenobres-tourisme.fr ou par téléphone au 04 66 83 62 02.



VU SUR LA COMMUNE DE VÉZÉNOBRES...

Et si on parlait CIVISME ?

DÉCHETS Notre village n'est pas une poubelle ! On jette tout, et surtout n'importe quoi n'importe où ! Les employés municipaux ne sont pas là pour ramasser et nettoyer les déchets ou rebuts de personnes peu scrupuleuses, qui n'ont de fait aucune considération, pour quoi que ce soit ni pour qui que ce soit. Et pourtant, ils y passent un temps considérable alors qu'ils pourraient certainement le consacrer à bien d'autres tâches dans la commune...

Les photos ci-dessus ne méritent aucun commentaire... Autres exemples de ce que l'on trouve, soit dans les conteneurs, soit aux abords : une bouteille contenant de l'acide jetée dans un conteneur = un employé de la société de ramassage brûlé; des ballots de laine de verre et des gravats; des viscères d'animaux; des végétaux, des bouteilles et des journaux dans le conteneur "plastiques/cartons". Les conteneurs ne déborderaient probablement pas et ils seraient certainement plus propres s'ils étaient utilisés à bon escient (tri sélectif rigoureux) et si chacun y mettait un peu du sien et faisait un petit effort de civisme ! Voici le quotidien des services techniques de Vézénobres, village de caractère !

LA LONGUE VIE DES DÉCHETS DANS LA NATURE...



Cigarette sans filtre - 3 MOIS



Mouchoir en papier - 3 MOIS



Pelure de fruits - 3/6 MOIS



Journal - 3/6 MOIS



Allumette - 6 MOIS



Filtre de cigarette - 1/ 2 ANS



Chewing-gum - 5 ANS



Boîte de conserve - 10 à 100 ANS



Briquet en plastique - 100 ANS



Gobelet en plastique - 100 à 1000 ANS



Sac en plastique - 100 à 1000 ANS



Polystyrène - 1000 ANS



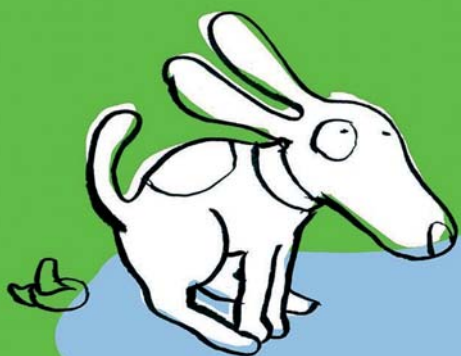
Verre - 4000 ANS

Nous rappelons à l'ensemble des habitants de Vézénobres qu'il existe 7 déchetteries à disposition de notre commune. Les plus proches sont St Cézaire de Gauzignan (06 35 17 33 41) et Alès à l'entrée de la zone commerciale "Cora" (04 66 56 53 33) et que le ramassage d'objets encombrants s'effectue le 3^e mercredi du mois, vous devez contacter la mairie afin que les services techniques puissent passer chez vous. Vous pouvez aussi, si vous constatez que les conteneurs sont pleins et que des déchets commencent à être déposés à côté, prévenir les services municipaux (Tél. 04 66 83 51 26). Le civisme de chacun de nous doit être un atout pour la propreté et l'embellissement de notre village.

Pour que les chiens restent nos amis

ERRANCE ET DÉJECTIONS Il est constaté depuis quelques semaines une augmentation du nombre de chiens errants sur la commune, appartenant aux habitants de Vézénobres. Il est nécessaire que chaque propriétaire prenne les mesures appropriées pour faire cesser cette divagation.

Pour que vos chiens restent nos amis
en dehors des espaces sanitaires canins
je ramasse, c'est évident !



Évitons les frayeurs

Plusieurs échos sont arrivés en mairie au sujet d'enfants effrayés, de personnes bousculées, voire déséquilibrées par ces animaux.

La divagation des animaux peut donc occasionner des troubles importants de la tranquillité et de la sécurité publiques.

Par définition, un animal de compagnie hors de la surveillance de son maître est un animal errant.

Ce que dit la loi

Il est considéré en état de divagation tout chien, qui en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres, tout chien abandonné, livré à son seul instinct est en état de divagation.

Nous en appelons à la responsabilité de chacun, les chiens doivent être tenus en laisse. Des mesures peuvent être prises par la municipalité afin de mettre fin à cette divagation constatée, en saisissant l'animal en cause et en le conduisant dans un lieu spécifique prévu pour y être gardé (fourrière), pour une durée limitée.

Hygiène collective

Les propriétaires de chiens sont de plus invités à respecter les règles d'hygiène et de propreté collectives en ramassant les déjections de leur animal ; des sachets prévus à cet effet étant mis à disposition sur plusieurs endroits de la commune.

En effet, un peu de civisme,

quelques gestes à pratiquer au quotidien et votre chien ne sera plus un "gêneur" pour les autres. Une déjection au milieu d'un trottoir, au milieu d'un escalier, au milieu d'une rue ou dans un bosquet n'est pas très agréable. Faites donc en sorte que votre animal n'occasionne pas de nuisance. Chaque chien a des besoins naturels à satisfaire, mais le village n'a pas pour vocation à devenir une grande toilette publique canine. Pour régler ce problème, ce n'est pas très compliqué : ramassez les déjections de votre animal (gants, papiers, sachets et direction poubelles!).

Pensez à ceux qui nettoient le village, qui débroussaillent les espaces verts et qui ramassent les déjections de vos animaux à votre place...

ATTENTION les aboiements sont également source de nuisances. La loi peut sanctionner un propriétaire qui ne prend pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

ÉTAT CIVIL

LES NAISSANCES

- 22/06/14 : YAYLA Sefa- Eren à Alès
- 22/06/14 : DEGUIGNE Maël, Maxemilien à Alès
- 26/07/14 : CELLIER Timéo, Félix, Bruno, Denis à Alès
- 01/09/14 : VERBAL Clary, Hélène, Cathy à Alès
- 18/09/14 : DEHARBE Cylinia, Maylinz, Minaya à Alès
- 15/10/14 : TEISSIER Lexane, Justine à Alès
- 26/10/14 : FERSTER Lola à Nîmes
- 31/10/14 : FOURNIER Louna à Nîmes

LES MARIAGES

- 05/07/14 : KOVALEVA Eléna et DELATOUCHE Sylvain, Pierre, Raymond
- 12/07/14 : CLOT Aurélie, Alice et SAINT PIERRE Guillaume, Roger
- 26/07/14 : GENTIL Marion, Florence et CAVROIS Maxime, Ghislain, Hervé
- 02/08/14 : PALPACUER Fanny, Laure et DE SAINT-FELIX Maxence, Jean, Roger
- 02/08/14 : VAUGEOIS Nathalie et HIGOU Guillaume, Pierre
- 30/08/14 : DJOUMOI Jacqueline et GUEZ Mickaël, Albert, Lilian
- 12/09/14 : MERCIER Anaïs, Josette, Ginette et MANSARD Florent, Stéphane, Louis

LES DÉCÈS

- 15/06/14 : GINER épouse TOURETTE Jeanne à Vézénobres
- 22/07/14 : PASCAL Raymond, François à Vézénobres
- 12/08/14 : OLIVIER Maurice, Louis, Marcel à Vézénobres
- 22/08/14 : BONNEAU veuve BRAHIMI Paulette, Jeanne à Vézénobres
- 04/09/14 : BORD veuve FERNANDEZ Roberte, Eloïse à Jacou (34)
- 08/10/14 : DERVIN Paul à Vézénobres
- 13/10/14 : GAS Daniel, Elie à Vézénobres

NOUVELLE INSCRIPTION LISTE ÉLECTORALE

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription fait l'objet d'une démarche volontaire. Pour pouvoir voter en 2015, il faut donc s'inscrire au plus tard le 31 décembre 2014.



Focus sur l'épisode cévenol

INONDATIONS Mieux vaut prévenir... Encore un épisode cévenol le 19 et 20 septembre qui sonne comme une piqûre de rappel de la crue du 8 et 9 septembre 2002. Par miracle et grâce aux travaux déjà réalisés par l'ensemble des pouvoirs publics (communes, SMAGE des Gardons, Conseil Général, Conseil Régional, Europe, État) ce nouveau traumatisme pour la population gardoise n'a heureusement (si l'on peut dire) occasionné que de gros dégâts matériels sur notre commune.

Cette crue du Gardon, mais surtout de ses affluents comme le Grabieux et l'Avène constitue un élément particulièrement violent. Elle nous rappelle la violence de la nature à laquelle nous devons nous préparer.

Malheureusement, ce type d'événements est appelé à se reproduire dans notre commune et nous amène à définir les actions à mettre en œuvre dans le cadre d'une approche globale et durable d'entretien des cours d'eau.

Petit rappel

L'entretien régulier d'un cours d'eau est un devoir et une obligation :

► Tout propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau (article L 215-14 du CE). L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

► Par ailleurs, tout riverain bénéficiant du droit de pêche, est tenu de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques au titre de l'article L 432-1 du CE.

► Les riverains ont un droit d'usage sur l'eau. Ils sont propriétaires du cours d'eau jusqu'au milieu du lit (articles L215-1 à L215-6 du CE).

Les conditions et règles d'intervention

L'entretien régulier est réalisé avec du matériel adapté, c'est-à-dire manuel, portatif et léger, ce qui exclut tout matériel type travaux publics, sauf le matériel

nécessaire au bûcheronnage en toute sécurité et à l'enlèvement d'arbres en travers. La fréquence d'entretien doit être adaptée au maintien des conditions d'écoulement et du bon état du cours d'eau par des méthodes respectueuses de l'environnement.

La période favorable d'intervention dans le lit du cours d'eau est fonction des contraintes liées à la vie et à la reproduction piscicole. En général et sur le département, cette période va du 1^{er} juillet au 1^{er} novembre de chaque année. Pour plus de précisions et en cas de doute, il convient de se rapprocher de la DDT ou de l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA). Les actions sur la végétation des rives peuvent être réalisées toute l'année.

Les travaux d'entretien régulier ne sont pas soumis à procédure lois sur l'eau; toutefois le propriétaire riverain et l'entreprise sont responsables et garants de la qualité des eaux et des milieux aquatiques ainsi que du libre écoulement des eaux.

L'action des collectivités territoriales (syndicat de rivières, communes...)

Les collectivités à compétence rivières peuvent se substituer au propriétaire riverain en ce qui concerne les obligations relatives à l'entretien. Mais elles peuvent également réaliser des aménagements favorables au cours d'eau (désenvasement de bras morts, diversification du lit mineur...).

La procédure utilisée est la déclaration d'intérêt général ou DIG (article L 211-7 du CE). C'est pourquoi dans le cadre d'opérations d'intérêt général et sur des secteurs stratégiques le SMAGE des Gardons peut se substituer au devoir de riverains (sans toutefois en prendre la responsabilité), mais sans demander de par-

ticipation financière. Il s'agit là d'un choix très fort des élus en faveur de la population, cependant pour se faire chaque riverain doit signer une convention de travaux avec le SMAGE. A noter que le bois débité est laissé à disposition des propriétaires.

Chassons les bonnes fausses idées !

L'entretien des cours d'eau n'est sûrement pas une coupe à blanc de toute la végétation. Le maintien d'une végétation pérenne sur les bords de part et d'autre des ruisseaux est indispensable pour créer une zone de nuit dans le ruisseau et ainsi empêcher que la végétation ne se développe en fond de cours d'eau. L'entretien de la ripisylve (végétation bordant le cours d'eau) fait partie des actions à mener régulièrement sur les rivières.

QU'EST-CE QUE LA RIPISYLVE ?

Du latin "ripa", rive et "sylva", forêt, la ripisylve est la formation végétale naturelle riveraine des milieux aquatiques.

QUEL EST LE RÔLE DE LA RIPISYLVE ?

La ripisylve a de multiples rôles qui sont bénéfiques à la fois pour les milieux naturels, les inondations et la ressource en eau :

► Maintien des berges : une végétation adaptée sur les berges permet de la stabiliser (système racinaire) et d'éviter les érosions trop importantes.

► Ralentissement des crues : la ripisylve permet de ralentir la diffusion des crues vers l'aval (par frottement) et surtout latéralement en réduisant les vitesses lors des débordements.

► Les peignes à embâcles : les corps flottants sont en partie interceptés par la ripisylve ce qui limite le risque d'obstruction des ponts.



► **Ombrage** : l'ombrage réduit le développement de végétation dans le lit et le risque d'eutrophisation (c'est le développement de végétaux aquatiques essentiellement les algues).

► **Épuration des eaux** : la ripisylve participe à l'épuration des eaux en captant certains polluants des eaux lessivés.

► **Qualité, richesse des milieux aquatiques** : lieu de vie et de nourriture de nombreuses espèces végétales et animales.

► **Paysage** : la ripisylve marque particulièrement le paysage en soulignant les cours d'eau.

COMMENT SE DÉVELOPPE LA RIPISYLVE ?

La ripisylve se caractérise par une évolution dans l'espace (les arbres les plus imposants sont plutôt en arrière berge) et dans le temps

(différents types de végétation se succèdent, les graminées puis les arbustives on parle de dynamique végétale et de succession végétale).

POURQUOI ENTREtenir LA RIPISYLVE ?

L'entretien de la ripisylve est directement lié aux activités humaines.

Effectivement, dans les milieux naturels sans enjeu humain, il n'est pas utile d'entretenir les cours d'eau. L'entretien de la ripisylve, de sa nature et bien entendu des enjeux présents (ouvrage, habitation,...) permet de maintenir ou favoriser le développement d'une végétation :

Adapter : favoriser les espèces spécifiques des ripisylves et situées au bon endroit.

Équilibrer : une ripisylve doit comporter différentes classes d'âge (jeunes pousses,

arbustes, jeunes arbres) pour assurer toutes ses fonctions et son renouvellement.

Diversifier : la diversité des espèces est une garantie de richesses et de bon fonctionnement de la ripisylve.

MÉTHODE

L'entretien nécessite de connaître :

► **Le fonctionnement des cours d'eau** : inondations, transport solide, nappe...

► **Les espèces végétales** : afin de sélectionner les bonnes espèces au bon endroit.

► **Le terrain** : le type d'entretien est à adapter aux différents enjeux locaux.

Bien entretenir un cours nécessite des moyens adaptés, en général l'entretien s'effectue manuellement (tronçonneuses, élagueuses, les engins ne servant qu'à tirer les gros arbres et à les évacuer. Pour être efficace, l'entretien doit être cohérent (amont, aval, rive gauche, rive droite), régulier et adapté aux spécificités locales. En général, les arbres qui risquent de créer des embâcles sont supprimés : arbres penchés, arbres malades, arbres en cours d'eau n'ayant pas un système racinaire suffisant (peuplier hybride généralement laissé en arrière berge). Les déchets diffus sont évacués. Afin de respecter les milieux naturels et notamment la reproduction de la plupart des espèces, les périodes d'intervention sont adaptées en fonction des secteurs. Par ailleurs, les habitats connus sont préservés (castors, oiseaux...). En conclusion, une des luttres les plus efficaces est le maintien d'une ripisylve naturelle et équilibrée.

LE MOT DU MAIRE

Par chance aucune habitation n'a été touchée, notamment dû au fait de l'action de la municipalité de l'époque qui a pu démolir des maisons inondées suite aux événements de 2002. La commune a tout de même encore une fois été classée en catastrophe naturelle et nous devons tous avoir en mémoire ces événements alors que nous participons à l'élaboration du PLU. Il faut s'habituer à recevoir 200 à 300 mm de pluie en quelques heures. Dans l'épisode concernant la non potabilité de l'eau, les habitants ont su garder leur calme. La communication est très importante dans ce genre de situation et des moyens modernes comme l'internet pour prévenir les habitants et notamment l'inscription à la newsletter de la commune sur le site de la mairie sont essentiels. M. le maire remercie l'ensemble du personnel communal et des élus pour leur implication dans la distribution des bouteilles d'eau potable et notamment Bruno Deleuze, président du Syndicat de la Mayre, pour la gestion de cette situation.



Le point sur les travaux

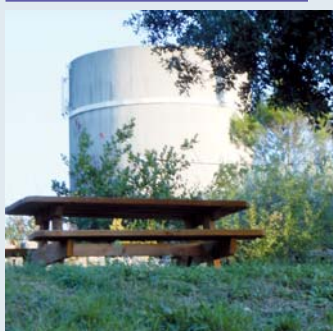
LES TRAVAUX SUR LA COMMUNE L'amélioration du cadre de vie des habitants et le renforcement de la sécurité est une priorité pour la commune : aménagement des espaces publics, construction de nouveaux équipements, embellissement des rues... tout est fait pour faire de Vézénobres un village confortable, pratique et chaleureux.

PLACE FAY PÉRAULT



Le permis de construire a été déposé pour l'aménagement de la place et la création d'un préau ouvert. La consultation des entreprises sera faite à l'issue de l'obtention, en parallèle sera réorganisée la montée du temple.

PARKING SUR CATARUSSE



La mise en place de l'aire pique nique est maintenant bien opérationnelle.

OPPIDUM



La prestation du géomètre est terminée au relevé topographique, le GARA et l'archéologue ont débuté leur intervention; en amont des travaux d'élagage et de mise à plat des accès au site avaient été réalisés.

SÉCURITÉ INONDATION



Pour maintenir la sécurité pendant les divers épisodes cévenols, le personnel du service technique était en astreinte et les interventions ont été coordonnées par le premier adjoint. Des mises en sécurité immédiate et l'organisation des interventions de fermeture des routes ont été réalisées de jour comme de nuit.

BAS DE LA CALADE PAS D'ANE



Pour faire suite à l'aménagement de cette calade, il va être réalisé un mur bahut en pierres sèches avec un escalier pour faire jonction avec le chemin des écoles. Ce chantier est réalisé par l'association Faire et le service technique.

CHEMINS COMMUNAUX



En parallèle du chantier de la Calade pas d'Ane, les travaux ont commencé entre le chemin des Micoucouliers et Lo Lasparens, ouverture d'un cheminement pédestre après débroussaillage puis reprise des murs en pierre de taille.

MISE EN CONFORMITÉ ÉLECTRIQUE

Les travaux d'entretien et de mise en conformité électrique ont été réalisés sur les sites suivants :

- salle Lo Lasparens
- salle Charles Pages
- coffret de distribution du champ de Foire
- Les locaux du club de football ont été alimentés de façon à ce qu'ils puissent avoir une ligne internet. Nous rajouterons également ce service au club de tennis.

TRAVAUX CIMETIÈRE



Des travaux de nettoyage et de débroussaillage ont débuté; ils vont être suivis par des interventions sur les allées piétonnes afin de les rendre plus accessibles. En parallèle, va être monté par le bureau d'étude CEREG un dossier de consultation pour le réaménagement du cimetière et de ses abords (voie piétonne, réseau EP, finition de l'aménagement de la partie neuve, création de parking, création de bassin de rétention).



Une histoire de Vézénobrien, un parcours, une vie...

PORTRAIT Un de ces hommes dont l'implication au sein de la vie de son village n'a jamais faibli et qui aujourd'hui est une des clés de la préservation de la mémoire de notre village.



Pierre Gras
Né le 12 février 1943
à Maruéjols-les-Gardons
Un pur cévenol attaché depuis
toujours à Vézénobres.

Cévenol pur jus depuis quatorze générations, les familles de mes parents, originaires du "bajana" à St Jean du Gard et de La Narce en Lozère, ont choisi Vézénobres et Maruéjols-les-Gardons au début du siècle dernier, dans l'espoir d'une vie meilleure. Les filles, à cette époque, allant accoucher au domicile de leur mère, je suis donc né à Maruéjols-les-Gardons dans le Gard, le 12 février 1943.

Toute mon enfance et jusqu'en 1980, j'ai vécu et travaillé à Vézénobres sur l'exploitation familiale. Pendant toute cette période, je me suis beaucoup impliqué dans la vie du village : trois mandats municipaux de 1977 à 1982 et de nombreuses participations à la vie associative, jeunes agriculteurs, assurance professionnelle, clubs sportifs, etc. Les circonstances nous obligent à des choix. Les vingt-quatre dernières années de ma vie professionnelle furent consacrées au développement d'une société naissante d'édition de traitement de courrier et de routage publicitaire qui ne m'a

laissé que peu de temps libre. Si l'on excepte les trois premiers jours de ma vie, je n'ai jamais abandonné Vézénobres et notre Mas, auxquels je suis viscéralement attaché. La liberté du temps retrouvé avec la retraite, tout naturellement je me suis impliqué à nouveau dans la vie locale. Au décès de notre ami Jean Guimelli, son épouse m'avait confié la documentation qu'il avait amassée sur les écoles de Vézénobres, la "communale", lieu formateur s'il en fut pour nos générations, souvenir d'institutrices et instituteurs qui avec nos parents nous ont armés pour la vie.

J'ai remplacé Maurice Lamouroux à la présidence de l'Amicale des Anciens élèves de l'école publique de Vézénobres, qu'avec quelques anciens, il avait créée en 2008. Un an déjà et un gros travail a été effectué. Mise en conformité de la structure : informatisation des données pour faciliter la gestion et l'extension de l'amicale vers une intégration des premières années du groupe scolaire *Emile Chabrier*. Nous avons mis en place avec René Senis une structure Vézénobres-mémoire, pour répertorier et scanner toutes les photos et les documents que les Vézénobriens nous confient. Ce

travail nous permettra de commencer cette année toute une série de réunions à thèmes : sur les origines, l'histoire (grande ou petite), les activités professionnelles et toutes les personnalités qui ont œuvré pour notre commune.

Pour tout renseignement, participation ou collaboration éventuelle à nos activités vous pouvez nous contacter au 06 15 08 32 80 ou sur les numéros que vous trouverez sur la page activée du site de la mairie. Que la vie vous soit douce à Vézénobres!

Pierre Gras

L'école d'antan...



L'école de Vézénobres en 1948

La rentrée des classes – les taps – les tableaux numériques, que de changement cette année, nos anciens de l'école communale auraient de quoi découvrir ?

D'une classe dans la salle des mariages de la mairie au groupe scolaire en passant par la création il y a quelques années déjà d'une salle informatique et aujourd'hui l'installation de tableaux numériques...



L'actualité des écoles

NOUVEAUTÉS L'intégration de la commune à Alès Agglomération ainsi que la mise en place des TAPS imposée par la réforme scolaire ont des conséquences que nous essayons de gérer au mieux.



UNE NOUVELLE DONNE AVEC LES TAPS

Les nouveaux rythmes scolaires sont en place depuis la rentrée, la journée scolaire se termine à 15h45, compensée par les cours du mercredi matin. Les 3/4 des élèves quittent l'école à 15h45. Plus des 2/3 des enfants présents aux TAPS poursuivent par la garderie. Ainsi, les parents qui laissaient leurs enfants au-delà de 16h30 ne sont pas pénalisés financièrement par cette nouvelle organisation. A 16h30, soit il est récupéré par sa famille, soit il va à la garderie qui est ouverte jusqu'à 19 heures.

Une garderie a été instaurée le mercredi matin aux horaires habituels et le mercredi midi de 12h à 12h30 avec gratuité. Depuis le 3 novembre, les TAPS s'organisent autour d'ateliers d'expression corporelle, d'arts plastiques, d'informatique ou jeux de

société (1 ticket garderie par séance). Afin de diversifier les ateliers, il est nécessaire de rechercher au moins un autre intervenant.

QUELQUES INFORMATIONS

Les tickets de garderie et de cantine actuels ne sont valables que jusqu'au 19 décembre 2014.

Les nouveaux tickets seront mis en vente prochainement par Alès Agglomération en mairie et aux écoles.

Nota : Il sera procédé au remboursement par virement bancaire des tickets non utilisés, par La Trésorerie municipale d'Alès.

Rendez-vous en mairie entre le 5 janvier et le 27 février 2015, muni des tickets à rembourser et d'un relevé d'identité bancaire.

L'INTÉGRATION DE LA COMMUNE À ALÈS AGGLOMÉRATION

Depuis l'intégration de la commune à Alès Agglomération, les personnels de cantine et garderie sont devenus des personnels d'Alès Agglomération gérés par Mme Plantier ayant en charge le personnel communautaire. Les tickets de cantine sont toujours vendus à l'accueil de la mairie de Vézénobres aux horaires d'ouverture du secrétariat. Une permanence est également effectuée par le régisseur les 3^e jeudis de chaque mois de 8h à 9h dans les locaux de la cantine. Les tickets de garderie sont vendus aux écoles.

INFOS SUR LA TARIFICATION

Le SIEM est le Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelles de Vézénobres et Deaux. Il gère la garderie, c'est-à-dire l'achat et la vente de tickets par Claire Girard, les recettes de ce syndicat sont ensuite reversées à Alès Agglomération. Les parents qui ont des enfants scolarisés à Vézénobres et à Deaux sont donc soumis à des tarifs différents puisque la commune de Deaux les fixe indépendamment du SIEM.

En ce qui concerne les tarifications des tickets de cantine, identiques à l'année dernière, c'est-à-dire 3,25€ l'unité avec un tarif préférentiel à 2,50€ et une prise en charge par le CCAS de 0,75 cts d'€. Le tarif à 2,50€ est accordé selon des critères de ressources, le dossier doit être réactualisé chaque rentrée scolaire avec un justificatif de domicile et le quotient familial récents, l'attestation de scolarité, la copie du livret de famille et le dernier avis d'imposition. Seules les personnes bénéficiaires pourront venir chercher ces tickets. Les tarifs de garderie s'échelonnent sur le territoire de l'ex-CCRV de 0,55 cts à 1,50€ variable selon la durée. À Vézénobres, le tarif de garderie est de 0,90 cts d'euros.

POUR UNE AMÉLIORATION DES STRUCTURES

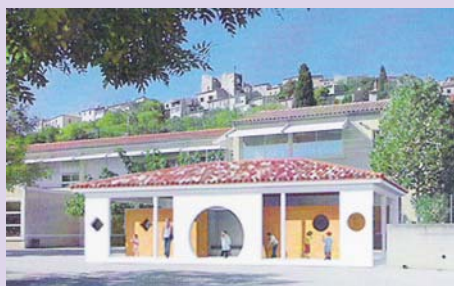
Divers travaux ont été effectués aux niveaux des écoles primaires et maternelles :



► Travaux sur menuiseries extérieures et portes d'accès (réalisés par une entreprise).
► Travaux de mise en peinture de la façade nord du bloc primaire,

des murets et des serrureries, mise en sécurité par une grille au droit de toiture, traitement des épaufrures sur les structures béton (réalisés par une entreprise et le service technique)

► Travaux au niveau des espaces extérieurs : changement de sable sur la zone saut en longueur, mise en conformité au droit des bordures de l'îlot central (service technique).



En ce qui concerne le projet de construction du bloc sanitaire extérieur, l'architecte a été retenu (Cabinet Lombardo), les relevés ont été faits et les plans sont en cours ; une subvention de 22000 € a été validée. Ci-dessus la première esquisse en façade. Le permis de construire sera déposé début novembre et la consultation entreprise au plus tard début décembre.

La poursuite du développement informatique à l'école

NUMÉRIQUE Depuis la rentrée scolaire, les élèves de deux classes élémentaire et maternelle bénéficient de l'utilisation d'un tableau numérique pour parfaire leur éducation, véritable outil moderne interactif.



Cet équipement permet d'offrir aux élèves en quelques clics des programmes très variés avec une analyse propre aux systèmes informatiques. Il permet de coordonner le travail informatique et le papier. Cependant, même si ce tableau est un complément idéal d'enseignement, le travail traditionnel est toujours maintenu.

LA RENTRÉE EN CHIFFRES

**126 enfants en élémentaire
75 enfants en maternelle**

La maternelle dirigée par Mme Constant compte 75 enfants répartis en 3 classes :

- La classe de Mme Henaux de 26 petits – moyens,
- La classe de Mme Camps de 26 petits – moyens,
- La classe de Mme Constant de 23 grandes sections.

Le choix à nouveau de répartir en deux classes les petits et moyens facilitera l'adaptation à l'école et les apprentissages.

La classe de Mme Constant se trouve cette année à 23 (effectif à 30 en 2013-2014), ceci va lui permettre de prendre en main plus facilement, le tableau numérique interactif installé cet été.

L'élémentaire dirigé par M. Girard compte 126 enfants répartis en 5 classes :

- La classe de Mme Changeat de 29 cours préparatoires,
- La classe de Mme Aubert de 22 cours élémentaires 1^{ère} année,
- La classe de Mme Roques de 23 cours élémentaires 2^e année,
- La classe de M. Girard de 25 cours moyens 1^{ère} année, il sera déchargé d'activités les vendredis pour assurer la direction de l'école.

Il va devoir lui aussi se familiariser avec le tableau numérique interactif, pour que cet outil apporte le maximum d'informations aux enfants en un temps record ; une définition, une illustration...

■ La classe de Mme Membrat de 27 cours moyens 2^e année. Elle vient de prendre ce poste sur l'école de Vézénobres, nous lui souhaitons la bienvenue.

Elle va avoir la lourde charge de préparer ces écoliers à l'entrée au collège.



Le monde associatif à Vézénobres

TISSU ASSOCIATIF De nombreuses associations viennent enrichir la vie de notre village. Leur diversité, leur qualité et leur dynamique contribuent non seulement à faire vivre notre cité mais elles participent aussi à son développement et à son attractivité. Elles permettent également l'épanouissement individuel et un renforcement du lien social.

► **La municipalité** met à disposition des locaux, du matériel, sur différents sites de la commune, dont la Maison des Associations pour l'heure située à la rue Basse. Elle a été conçue pour répondre aux besoins de nombreuses associations locales, en quête de lieux pour mener à bien leurs activités. Ce bâtiment propose des salles de capacités différentes qui peuvent servir aux réunions ainsi qu'aux activités culturelles ou de loisirs.

► **Les personnels municipaux** sont également souvent mis à contribution et plus particulièrement les services techniques, qui contribuent à leurs niveaux à la réussite de chacune des manifestations. Leur aide et leur disponibilité sont largement appréciées.

► **Le site Web de la commune** offre un espace gratuit de communication à toutes les associations, le seul préalable étant la création d'un compte.

N'hésitez pas à contacter la mairie pour les mises à jour nécessaires, si besoin ou à vous rendre directement sur le site (www.vezenobres.fr), chaque association pouvant procéder directement à la création de sa fiche, à la gestion de son actualité ou de ses événements ainsi qu'aux mises à jour nécessaires. En cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter le webmestre (Mme Leturque)

LA JEUNESSE

L'AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES

Une nouvelle rentrée scolaire, nouvelle équipe. L'amicale est animée par des parents d'élèves bénévoles des écoles maternelles et élémentaires du village. Son objectif est d'aider aux financements des projets pédagogiques des enseignants. Sans l'APE, les voyages, les spectacles et les sorties n'existeraient pas ou, du moins, les parents seraient davantage sollicités financièrement.

QUELQUES DATES IMPORTANTES POUR L'APE :

- Le marché de Noël le 7 décembre 2014 au Champ de Foire
- Le goûter de Noël le 18 décembre 2014 (offert par la municipalité)
- Le loto le 1^{er} février 2015 à la salle Pagès
- Monsieur Carnaval sera jugé le 21 mars 2015 à la salle Pagès
- Spectacle des enfants et kermesse le 20 juin 2015 à la salle Pagès.



LES AÎNÉS

LES ANCIENS COMBATTANTS

Cette association créée en 1931 sous l'intitulé l'association des mutilés, anciens combattants et victimes de guerres de Vézénobres et ses environs, a pour objectif l'entraide entre les victimes de guerre. Affiliée à l'union fédérale du Gard des anciens combattants et victimes de guerre, après avoir connu un important effectif, elle est actuellement réduite à quelques membres qui ont la particularité de représenter chacun séparément, hors 14-18, toutes les guerres du 20^e siècle dans lesquelles la France a été engagée.

LE COMITÉ CANTONAL FNACA



Cérémonie du 11^{er} Novembre

Cette association spécifique regroupe tout ceux qui ont participé entre 1952 et 1962 à la guerre d'Algérie ou aux combats du Maroc et de la Tunisie.

LE CLUB CANTEMERLE



Cette association créée en 1976 pallie à la solitude des personnes âgées. L'accueil se fait tous les mercredis après-midi dans un local mis à disposition au lotissement "Lasparens", divers jeux sont organisés (société, scrabble, triomino, jeux de cartes, etc.) autour d'un goûter. De nombreuses sorties sont également organisées sous forme de journée découverte ou pour une durée plus longue.

ENVIRONNEMENT



L'ASSOCIATION "PENJA-FIGAS"

Elle a pour but d'inventorier les variétés, de protéger et de promouvoir la figue et le figuier et leurs différentes transformations. Elle travaille actuellement avec l'ONG B.E.D.E (Montpellier) qui fait notamment des transferts de savoirs. Un ouvrage sur la figue en Kabylie est en cours, l'association est partie prenante dans sa rédaction.

L'ASSOCIATION "CULTIVONS ENSEMBLE"



Elle a pour but l'insertion, l'apprentissage et la formation de ses adhérents, afin de favoriser l'autosuffisance alimentaire en fruits et légumes de ses sociétaires. C'est ainsi qu'elle favorisera la mise à disposition de terres cultivables, propres et prêtes à être cultivées, sur des parcelles de 100 à 200 m², matérialisées au sol et irrigable. Ces terres seront louées à un tarif annuel différentiel selon les surfaces (40 ou 70 euros). Le matériel d'irrigation sera mis à disposition, tout comme l'outillage manuel. Un encadrement par des professionnels agricoles sera mis en place.

TOURISME

L'OFFICE DE TOURISME DE VÉZÉNOBRES



L'office du tourisme dont la mission est l'accueil, l'information et la promotion du tourisme est une association qui organise chaque année des événements culturels, festifs et touristiques dont un marché nocturne, les célèbres figoulades et les fameuses journées méditerranéennes de la figue.



LES ESPACES BEAUTÉ ET BIEN-ÊTRE

☆ LE SALON DE COIFFURE MURIEL

Il est situé sur la place de la Condamine (Champ de Foire). Tenu par Muriel et son équipe, il est ouvert du mardi au samedi. Muriel exerce depuis de nombreuses années sur la commune. Elle a débuté dans le salon situé à la rue de l'Horloge et au départ en retraite de Sylvie, Muriel s'est lancée et a créé son enseigne.

☆ SALON D'ESTHÉTIQUE "CLIN D'OEIL BEAUTÉ"

Il est implanté aussi sur la place de la Condamine depuis plus de 20 ans, il est ouvert au public du mardi au samedi de 9h à 12h et 14h à 19h. Ce lieu dédié au bien-être et à la beauté fonctionne sous l'égide de deux esthéticiennes Valerie et Françoise. Françoise Mazaudier-Uson dont la famille est bien connue sur la commune depuis de nombreuses années.

☆ LE ROYAL DAY SPA

Actuellement en cours de construction, le Royal Day Spa, nouvel espace entièrement consacré à la sérénité et au mieux-être du corps comme de l'esprit ouvrira ses portes à compter du mois de décembre 2014. Situé au chemin du Stade, cet établissement fonctionnera du lundi au samedi.

Contact : Alexia Michel, une autre famille qui est implantée depuis plusieurs générations sur la commune.

☆ ASSOCIATION "A CORPS ET À PLANTES"

Créée en septembre 2013, elle développe des activités autour du bien-être corporel et de la connaissance des plantes sauvages. Elle s'inscrit dans les actions d'éducation à l'environnement et à une consommation écoresponsable, elle développe aussi l'enseignement de l'Idogo, une méthode de Qi Gong avec un bâton, simple, efficace et à la portée de tous.





BIBLIOTHÈQUE



LES AMIS DU LIVRE

Située au 1^{er} étage de la mairie, cette association participe à la formation culturelle des adultes et des enfants au travers du livre. Depuis 3 ans, une journée dédiée aux écrivains régionaux est organisée et rencontre un franc succès. Elle regroupe non seulement des écrivains, mais également des auteurs, des illustrateurs, des dessinateurs et des scénaristes. Les enfants des écoles sont aussi largement associés puisqu'ils exposent des dessins réalisés en fonction du thème retenu par les amis du livre. Cette année, la nature et les oiseaux étaient à l'honneur.

TIR



ESV-TIR

Avec cette association, affiliée à la Fédération Française de tir, il est aussi bien possible de faire du tir sportif aux armes rayées, du tir aux armes anciennes, ainsi qu'à la carabine et au pistolet, que du tir pour le loisir ou pour la compétition. Située sur le chemin du Cimetière, le stand est très facile d'accès, il regroupe actuellement 240 membres.

MOTARDS

LE CLUB DES CAMISARDS



C'est une association regroupant des passionnés de motos, qui organise diverses sorties encadrées (Grand prix de la moto à Barcelone, circuits découverte des hautes Alpes, haute Lozère, etc).



LES PHILATÉLISTES

Favoriser les échanges entre les adhérents et les membres d'autres associations philatéliques de la région, de France et de l'étranger et organiser la bourse aux collectionneurs. La prochaine se déroulera le 1^{er} mars 2015 à la salle Charles Pages.

CHASSE

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE



Son but est d'assurer une meilleure organisation de la chasse et de favoriser le développement du gibier.

SPORTS

L'ASSOCIATION «CRÉER SON BIEN-ÊTRE/SPORTS POUR TOUS »



Créée en 2009, elle est reconnue d'utilité publique par le Ministère de l'Intérieur. Elle s'est orientée vers les "sports

santé". Un de ses objectifs est de faire découvrir aux seniors, soucieux de leur équilibre, les bienfaits de l'activité physique adaptée. Les programmes, encadrés par un animateur diplômé et spécialisé en gérontologie, permettent d'améliorer les conditions physiques par des exercices multifactoriels. Une fois par mois est également organisé du coaching jardinage, comment adopter les bonnes postures, comment adapter son jardin.

LES ARTS MARTIAUX AND CO...

Sur la commune, on peut pratiquer des arts martiaux dont le Francombat, le Taekwondo et le Karaté, de la méditation et des exercices corporels avec le yoga, se familiariser avec la culture japonaise avec l'association "La Maison Yoshimi", participer à un atelier créatif en prenant des cours de couture ou s'inscrire à l'école de musique (piano ou guitare).



LE CLUB PÉDESTRE



118 adhérents aujourd'hui, ce club vient de fêter ses 30 ans d'existence. Ces passionnés de randonnée organisent des sorties variées dans une

ambiance chaleureuse et conviviale. Au mois de mai, ils partaient à la découverte de la Catalogne (la Chaîne des Albères, Capmany, Cap Creus, parc de Tuleda, etc.).



TENNIS CLUB

Les courts de tennis sont situés chemin du Stade, au sein du complexe sportif Charles Pages. Les cours se déroulent toute l'année sauf pendant les vacances scolaires. Le tennis Club est ouvert quant à lui, tout au long de l'année.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



70 licenciés actuellement, les cours se déroulent au complexe sportif Charles Pages. La gymnastique volontaire permet à chacun d'entretenir, de renforcer, voire de développer son corps, sans le maltraiter, en vue d'un quotidien meilleur.

L'AMICALE DES ANCIENS DE L'ENTENTE SPORTIVE DU CANTON DE VÉZÉNOBRES (ESV)



Elle a pour but de développer des liens entre les anciens joueurs de foot et dirigeants de l'entente sportive, d'organiser des rencontres culturelles et sportives ainsi que des jubilés de joueurs. Elle organise également la fameuse course pédestre dite "la Corrida de la Figue Givrée".

ESCV FOOT

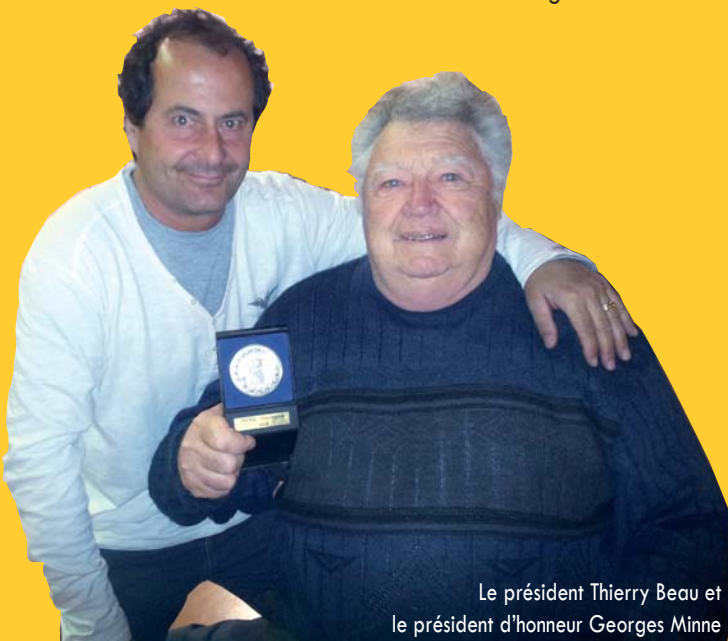


L'Entente Sportive du Canton de Vézénobres a été créée dans les années cinquante, elle regroupe actuellement près de 150 licenciés ! 10 équipes dont une de foot détente ! L'encadrement est constitué uniquement de bénévoles, ce qui fait la fierté de ce club familial. L'ESCV recrute dans toutes les catégories.

L'ÉCOLE DE DANSE DE VÉZÉNOBRES



Créée en 1997 avec 17 élèves, aujourd'hui l'association compte 188 adhérents avec 5 disciples différentes : classique, jazz, hip-hop, Zumba, rock. Un cours de danse contemporaine et un cours Zumba enfant ont été créés à la rentrée. 5 professeurs assurent les cours qui se déroulent soit à la salle "Lo lasparens", soit au lieu festif.



Le président Thierry Beau et le président d'honneur Georges Minne



LES ANIMATIONS CULTURELLES, FESTIVES ET ARTISTIQUES



Concert "Limousine Blues" du 19 juillet 2014 avec l'association CAP Vézénobres

Notre commune s'anime et est devenue le terrain d'initiatives culturelles originales et remarquées. On observe de plus en plus fréquemment l'installation ou le retour d'artistes et d'entrepreneurs culturels à Vézénobres. Les associations mettent en valeur un ensemble de caractère propre à notre territoire avec une culture singulière mais elle s'ouvre aussi aux arts en général, nous fait rêver avec des spectacles de magie ou nous initie à la peinture... Un vaste programme qui s'étoffe chaque année !

L'ASSOCIATION CAP VÉZÉNOBRES



Théâtre

Créée en 2011, elle rassemble des personnes qui aiment notre beau village et qui ont la volonté de développer l'attractivité et la qualité de vie. Elle a pour objet principal la création et l'organisation d'événements culturels, artistiques, festifs et touristiques : concerts



Concert gospel à la Table d'orientation

Jazz, Blues, Gospel, Théâtre, marché solidaire (en partenariat), puis travail sur le conservatoire du figuier, sur l'oppidum avec le GARA, participation aux réunions du village de caractère. Le prochain projet est la réfection de la Mayre avec une aire de repos.

LE COMITÉ DES FÊTES

Une nouvelle équipe pour majorité des jeunes. Il s'efforce de maintenir et de développer les manifestations traditionnelles dont le bal populaire du 13 juillet et la fête votive avec ses taureaux et son fameux concours de boules carrées.



Le comité s'est engagé aussi dans un dispositif de prévention pour délivrer des messages de prévention et de réduction des risques sur le temps de la fête.



AFMTÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR



Soirée de mobilisation le vendredi
5 décembre à 19h à la salle
Lasparens de Vézénobres.

Comment nous soutenir ?

- Venez faire la fête pour 2€ minimum (en apportant du sucré ou du salé).
- Invitez vos proches et amis.
- Pensez au covoiturage (tout le monde ne conduit pas).

- Participez si possible aux activités prévues intergénération tout public.

PROGRAMME AUTOUR DU QI GONG

- Echauffement avec le Qi Gong du Tai Chi
- Les huit pièces de Brocart
- Tao du Qi Gong de l'épée
- Lecture sur le Qi Gong et neurosciences
- Partage du repas, pot de l'amitié et de la solidarité
- Boissons offertes par le club
- Tirage d'une tombola
- Cagnotte mise à disposition durant toute la soirée

Votre geste est important. Merci pour votre soutien !
Venez nombreux !

Samedi 6 décembre 2014

► De 14h à 18h : tombola organisé par la Palette. Tout le monde gagne des oeuvres avec visite d'une crèche animée chez Josette Membrat. Les bénéfices récoltés seront intégralement reversés au Téléthon. L'école de danse et le club de marche de Vézénobres se réunissent au profit du Téléthon. Afin que tous, grands et petits puissent participer à l'ensemble des activités prévues, en voici le programme :

► 15h - 18h : marche aux flambeaux au départ de la salle Charles Pages (à côté du stade), boucle autour de Vézénobres. 2€ de participation (comprenant le prix du flambeau).

► 18h30 : démonstrations de danse (éveil, jazz, classique, hip hop, rock, zumba) à la salle Charles Pages (à côté du stade)

► 19h30 : buffet convivial et animé frites, saucisses, mets salés et sucrés.

Les bénéfices récoltés par les ventes seront entièrement reversés au Téléthon.

LES MAGICIENS GARDOIS



Elle a pour mission de promouvoir l'Art magique et la sensibilisation aux spectacles vivants et à l'animation en général, notamment auprès des écoles, des clubs du 3è âge, particuliers, associations, comités des fêtes, foyers ruraux, entreprises, collectivités locales, hôpitaux et centres spécialisés, à l'aide d'accessoires originaux et conçus sur mesures par les membres de l'association.

CASSIOPÉE



Cette association s'est engagée aussi sur des animations locales, organisation de videgreniers, défilé médiéval, événements festifs (expositions, marchés, etc.).

LA PALETTE



Enseignement de la peinture et du dessin en toute convivialité par deux artistes bien connus, qui exposent régulièrement leurs oeuvres dans les galeries de la région. La Palette créée en 1999, permet ainsi l'initiation, le perfectionnement aux arts plastiques

et aux techniques graphiques, la peinture acrylique, à l'huile, l'aquarelle, le dessin crayon, le fusain, la sanguine... Une exposition des oeuvres réalisées au cours de l'année couronne cet enseignement. Elle se déroule dans les salles romanes.

Attributions des subventions aux associations

Le budget alloué pour les subventions aux associations pour 2014 est de 12 900€. Certaines subventions n'avaient pas été versées en 2013 et ont donc été régularisées en 2014. Les dossiers de demandes de subventions ont été étudiés par la commission de subventions. Il n'y a pas de ligne budgétaire pour les nouvelles associations pouvant se créer en 2014, mais en fonction du ou des projets, une subvention exceptionnelle pourrait être attribuée.

Un grand merci à tous les bénévoles qui participent à la vie associative du village.

Pour plus de renseignements sur les associations : rendez-vous sur le site de la mairie ou contacter le secrétariat.

9ème CORRIDA DE LA FIGUE GIVREE

SAMEDI 20 DECEMBRE 2014 VEZENOBRES



Figue Givrée Vézénobres

Ecole d'athlétisme (à partir de 6 ans) et Poussins : 15h30

Minimes et Benjamins : 16h

Course nocturne déguisée adulte : 17h30

Inscription : www.time-chrono.fr

Renseignements : figue.givre@laposte.fr

contact@time-chrono.fr

<https://www.facebook.com/pages/Figue-givrée/>

tél: 06/12/99/87/17

Animateur : Jean-Pierre BUIX